Projets de synergie

Canevas de rapport d’activités annuel 2021>31/08/2022

Échéance : 31 octobre 2022

1. Introduction

**Pour les projets qui se déroulent sur plusieurs années, un rapport d’activités doit être rédigé, même partiellement, à la fin de chaque année selon le canevas ci-dessous.**

**Ce rapport doit donc être actualisé et complété chaque année pour aboutir, à la fin du projet, à un rapport cumulé**.

Merci d’avance pour votre collaboration !

**POINTS D’ATTENTION :**

**Le contenu de ce rapport sert notamment à permettre le suivi du projet par l’ARES et à alimenter le rapportage à la DGD. Nous vous remercions de prendre connaissance des points d’attention suivants :**

**1.** Les leçons apprises

Les leçons apprises serviront à :

- Apporter à l’ARES un retour d’expérience sur des éléments de gestion,

- Alimenter la réflexion des groupes-pays sur des thèmes spécifiques,

- Partager votre expérience avec les autres acteurs de coopération au sein d’un même pays.

**2.** Le suivi des indicateurs et scores de performance

Les indicateurs et les scores de performance sont à renseigner via la plateforme en ligne GIRAF. Les modalités vous ont été présentées lors des webinairs organisés les **21, 22 et 23 mars 2022 et via le manuel mis à votre disposition**. Nous vous invitons à compléter les indicateurs et scores de performance au plus tard pour le **31 octobre 2022 également**.

1. Synergie

Décrivez la collaboration avec l’autre acteur belge de coopération non gouvernementale (ACNG) et avec les partenaires académiques locaux. Précisez les rôles et contribution de chacun des partenaires et l’intérêt de la synergie.

1. Impact du covid 19 - résumé

Merci de décrire ci-dessous en 10-15 lignes l’impact du Covid 19 sur le déroulement de votre projet en 2021>08/2022. Nous vous invitons également à décrire les difficultés rencontrées ainsi que les solutions mises en place, le cas échéant, pour pallier ces difficultés.

03. 1 / Leçons apprises sur les 5 années combinées du projet - 2017>08/2022

03. 1.1 / Facteurs de succès

Quels sont les éléments qui ont facilité la mise en œuvre globale du projet **sur la durée totale du programme quinquenal** ? Expliquer comment ils l’ont facilitée. Parmi ceux-ci identifiez ceux qu’il serait intéressant de partager avec d’autres acteurs actifs dans le pays.

03. 1.2 / Éventuelles difficultés rencontrées

Décrire les éventuels obstacles ayant entravé la mise en œuvre globale du projet **sur la durée totale du programme quinquenal**. Expliquer les conséquences de ces difficultés sur la réalisation des activités prévues. Quelles solutions avez-vous pu apporter ? Parmi celles-ci identifiez celles qu’il serait intéressant de partager avec d’autres acteurs actifs dans le pays.

03. 1.3 / Questions spécifiques

1. Avez-vous eu des collaborations avec des institutions qui ne sont pas des établissements d'enseignement supérieur ? Si oui, quelles étaient elles? Quels leviers et/ou freins identifiez-vous pour une bonne collaboration?
2. Comment l'intervention a-t-elle contribué à développer les services à la société des EES ?
3. Concernant les enjeux de la mise en œuvre des doctorats, quelles bonne pratiques/ quels leviers ou freins identifiez-vous par rapport à la sélection, le suivi, la gestion des séjours, la situation des femmes, la capacité d'adaptation aux aléas de réalisation ? Quel retour pouvez-vous faire sur ces points spécifiques ?

03. 1.4 / Recommandations

Par rapport aux constats ci-dessus ou à d’autres éléments de contexte, quelles recommandations (**pour l’ensemble de la durée du programme quinquenal**) ou questionnement adresseriez-vous aux destinataires suivants :

1. L’ARES : éléments de suivi et de gestion
2. Les Groupes-pays : éléments de réflexion sur des thèmes identifiés
3. Les autres acteurs de coopération dans un même pays
4. état des dépenses

À encoder dans GIRAF, via l’onglet Dépenses-Trésoreries. Le relevé des dépenses est annuel et ne concerne que les dépenses prises en charge par l’ARES au cours de l’année civile concernée.

1. échéance

Ce questionnaire complété doit être transmis pour le **31 octobre 2022.**

Pour les projets qui se déroulent sur plusieurs années, un rapport cumulatif doit être produit à la fin de chaque année. Vous êtes alors invités à répondre, même partiellement, aux questions à la fin de chaque année civile, en repartant de ce dernier canevas, afin d’avoir un état annuel d’avancement du projet, puis à finaliser le rapport en fin de projet.

Pour les dépenses, le relevé est annuel.

*Exemple pour un projet qui s’étend sur 3 années civiles*:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet | Rapport narratif cumulatif | Rapport financier annuel |
| Fin Année 1 | Rapport partiel/provisoire  | État des dépenses année 1  |
| Fin Année 2 | Rapport partiel/provisoire  | État des dépenses année 2  |
| Fin Année 3 | Rapport complet/définitif  | État des dépenses année 3  |